

DEPARTEMENT
ESSONNE

ARRONDISSEMENT
D'EVRY

CANTON DE
MENNECY

CCAS
SOISY SUR ECOLE
(91840)

DATE DE
CONVOCATION

2023_3

OBJET :
AFFECTATION DE
CLOTURE DU
RESULTAT DE
L'EXERCICE 2022
SUR LE BUDGET
2023

EXTRAIT du REGISTRE

Des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil dix-vingt-trois, le douze avril,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Soisy-sur-Ecole légalement convoquée s'est réunie à 19h00 en Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RUELLÉ, et après convocations régulièrement faites par courrier électronique,

Etaient présents : M. RUELLÉ Alain, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. BOULAT Henri, Mme SALVADORI PAQUET Gabrielle, M. LEBLANC Patrick, Mme CAILLETTE Danièle

Absents et excusés : Mme LABBÉ Yvette donne pouvoir à Mme RAMAHEFASOLO Nora.

Absents : Laure CADOT

Secrétaire de séance : Mme SALVADORI PAQUET Gabrielle

AFFECTATION DE CLOTURE DU RESULTAT DE L'EXERCICE **2022 SUR LE Budget CCAS 2023**

La Commission administrative du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 1612-13,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14 publiée par arrêté interministériel du 27 décembre 1996 et modifiée par arrêté interministériel du 27 décembre 2005

Vu le compte de gestion 2022 de la Commune établi par Madame le Receveur Principal de La Ferté Alais et visé par l'Inspecteur du Trésor Public

Vu le compte administratif 2022 adopté ce jour avec un excédent de fonctionnement de 2 173.25 euros

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement

1°) au compte 002 : excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement pour 2 173.25 euros

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Pour la Présidente Empêchée

Alain RUELLÉ



Accusé de réception en préfecture
091-219105996-20230412-2023-3-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception en préfecture : 11/05/2023